

Montreuil, le 23 mars 2020

Mme Muriel PENICAUD Ministre du Travail

Courriel: sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

M. Gérald DARMANIN

Ministre de l'Action et des Comptes publics Courriel : sp.macp@cabinets.finances.gouv.fr

M. Olivier DUSSOPT

Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique Courriel: sp.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

N/Réf : NP/AM N°69_20200323

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées des 1^{er} avril 2020 au 30 avril 2020

Madame et Messieurs les Ministres,

Profitant de la pandémie COVID19, le gouvernement, au travers de la loi dite d'urgence sanitaire, fait le choix des mesures antisociales au détriment de la solidarité et de la vie des salariés, de ceux qui se battent avec courage contre l'épidémie.

Par les dérogations antidémocratiques qu'elle impose, par les attaques au statut et au droit du travail qu'elle soutient, par l'effort qu'elle fait peser toujours sur les mêmes, la loi d'urgence sanitaire nous inquiète pour aujourd'hui et pour la suite.

Le gouvernement découvre que les agents de la Fonction publique, mise à mal par vos politiques d'austérité dénoncées par la Fédération CGT des Services publics depuis des années, sont essentiels. Ce sont aux agents dans les écoles, les crèches, aux égoutiers, aux agents du traitement des eaux, aux agents auprès de plus fragiles, des personnes âgées, aux agents de la fonction publique territoriale en charge de la continuité des services, à qui il est demandé toujours plus de sacrifice, eux qui sont en première ligne, tous exposés aux mêmes risques, alors même que vous avez remis en cause, notamment, les CHSCT par la Loi de Transformation de la Fonction publique, instance aujourd'hui incontournable pour la protection, la sécurité et la santé des agents. Eux, dont votre gouvernement, a enfin, et seulement du bout des lèvres, suspendu la journée de carence alors que son abrogation pure et simple devrait être prononcée, et qui ne met pas à leur disposition les moyens nécessaires à leurs protections immédiates.

La Fédération CGT des Services publics dénonce les choix du gouvernement qui font que ce sont les masques de protection, gel hydroalcoolique et tests médicaux qui manquent alors que jamais les armes de guerre militaire ou anti-manifestant (LBD, gaz...) ne sont en rupture de stock. Terrible traduction des préoccupations et intérêts de l'état et des Capitalistes.

Les agents de la Fonction publique et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social), sur l'ensemble du territoire, ne mettent pas en suspens leurs revendications et ne se satisfont pas de la suspension des réformes en cours.

... / ...

La Fédération CGT des Services publics reste déterminée dans la période actuelle et avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- L'arrêt de tous les services non-essentiels à la continuité de la nation et la mise en autorisation spéciale d'absence des agents avec maintien intégral de traitement et des primes ;
- La mise à disposition immédiate de moyens de protection des agents en première ligne dans les collectivités, assurant les services essentiels et indispensables envers la population;
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique et CHSCT).

Dans la période actuelle, afin de permettre aux personnels du champ fédéral, le cas échéant après extinction de toutes les autres voies possibles, de se mettre en grève, pour défendre les intérêts des salariés et des agents, porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 1^{er} avril 2020, 2 avril 2020, 3 avril 2020, 4 avril 2020, 5 avril 2020, 6 avril 2020, 7 avril 2020, 8 avril 2020, 9 avril 2020, 10 avril 2020, 11 avril 2020, 12 avril 2020, 13 avril 2020, 14 avril 2020, 15 avril 2020, 16 avril 2020, 17 avril 2020, 18 avril 2020, 19 avril 2020, 20 avril 2020, 21 avril 2020, 22 avril 2020, 23 avril 2020, 24 avril 2020, 25 avril 2020, 26 avril 2020, 27 avril 2020, 28 avril 2020, 29 avril 2020 et 30 avril 2020 pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Madame et Messieurs les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics Natacha POMMET,

Secrétaire générale